

REGLEMENT INTERIEUR 2019/20

Le présent règlement complète et précise le fonctionnement des cours de danse dispensés par Yosvani Zaldivar Deturnell.

Article 1 : Enseignement

Yosvani Zaldivar Deturnell, danseur, professeur et chorégraphe cubain, diplômé de l'Instituto Superior de Artes (ISA) de la Havane dans la spécialité « Danses Folkloriques », propose à ses élèves des cours de danses folkloriques et traditionnelles cubaines.

Article 2 : Conditions d'admission aux cours

Seront admises en cours les personnes dont le dossier d'inscription est complet et qui sont à jour du règlement de leur abonnement.

Article 3 : Modalités de règlement des cours

Les cours peuvent être réglés en espèces (en une seule fois) ou par chèque (tous les chèques devront être remis le jour de l'inscription) selon les modalités suivantes :

- en un seul règlement : encaissement à réception
- en 4 fois : encaissements en septembre, décembre, mars et juin
- en 10 fois : encaissements mensuels à partir de votre inscription

Article 4 : Organisation des cours

Les cours auront lieu les mardis soirs entre 19h15 et 22h15 à la salle de l'association A.R.E.A à Villenave d'Ornon. En début de cours les élèves devront signaler leur présence en signant la feuille d'émargement. Les élèves devront respecter leur choix de cours et ne pas participer aux cours auxquels ils ne sont pas inscrits, sous peine d'expulsion ou de radiation. Yosvani Zaldivar Deturnell se réserve le droit de modifier le planning en cours d'année pour des raisons organisationnelles.

Dans le but d'assurer la qualité des cours, il est demandé aux élèves d'être ponctuels et assidus aux cours choisis, de respecter les autres élèves et le professeur, ainsi que la salle et le matériel où ont lieu les cours.

Article 5 : Absences, arrêt et remboursement des cours

En cas d'absence, Yosvani Zaldivar Deturnell s'engage à prévenir au plus tôt les élèves. Le(s) cours annulé(s) sont/seront rattrapés à une date ultérieure, précisée par le professeur. En cas d'absence d'un élève, le cours ne pourra être rattrapé, et aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas où un élève souhaiterait arrêter les cours, Yosvani Zaldivar Deturnell se réserve le droit d'apprécier le motif valable ou non de cette décision, et le remboursement ou non des cours restants. Un justificatif sera demandé.

Article 6 : Radiation des cours

La radiation des cours pourra intervenir, sans aucun remboursement, dans les cas suivants :

- non règlement des cours
- non respect des locaux et du matériel
- faute grave telle que manque de respect envers le professeur ou les autres élèves

Article 7 : Vestiaire et tenue

Les élèves sont invités à porter une tenue de danse conseillée par le professeur (tenue de sport). Les élèves sont invités à ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, Yosvani Zaldivar Deturnell décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets.

Article 8 : Responsabilité et assurance

Les participants déclarent par leur inscription :

- Etre aptes médicalement à la pratique de la danse (certificat médical à l'appui)
- Disposer d'une assurance responsabilité civile

La responsabilité de Yosvani Zaldivar Deturnell ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne durant les cours ou les stages.

Article 9 : Droit à l'image

Yosvani Zaldivar Deturnell est autorisé à utiliser les photographies ou films de ses élèves pris lors des cours, stages ou spectacles, dans le cadre de sa communication visuelle et audiovisuelle. En cas de refus, en faire la demande par écrit.

Je soussigné(e),....., déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur ci-dessus.

Date ___/___/2019

Signature
(précédée de la mention « lu et approuvé »)